



MON JARDIN NUMÉRIQUE

6, traverse des hussards, 13005 Marseille
Tel. 04 91 08 31 91 - Fax 04 91 08 04 02
<http://www.m-j-n.com> ; contact@m-j-n.com

BON DE COMMANDE n°

Date de la commande :

Nom du contact :

Mode de règlement :

Réservé à Mon Jardin Numérique

Bénéficiaire :

Nom :

Adresse :

Code postal, Ville :

Adresse Mail : @

Téléphone : Téléphone portable :

Description	Prix unitaire €	Quantité	Prix Total
Le premier Module (2 heures et demi)			
pour 1 personne	95 €		
pour 2 personnes	105 €		
pour 3 personnes	114 €		
Le module supplémentaire (2 heures et demi)			
pour 1 personne	90 €		
pour 2 personnes	100 €		
pour 3 personnes	105 €		
Total €			

Module(s) désirés :

.....
.....
.....

Sont compris dans le tarif :

- Supports de cours : Fiches de cours et exercices pour chaque participant
- Matériel supplémentaires : 1 ou 2 ordinateur(s) portable(s) ni nécessaire
- Déplacement sur Marseille – Aix-en –Provence – Salon et environs de ces 3 villes
- Suivi des cours pendant 3 mois après le dernier module

Signature du bénéficiaire:

Inscrire la mention "Bon pour accord"

Renvoyer le Bon de commande dûment rempli, ainsi que le paiement à :
Mon Jardin Numérique, 6, traverse des hussards, 13005 Marseille

CONDITIONS GENERALES DE SERVICES MON JARDIN NUMÉRIQUE APPLICABLES AU 23 OCTOBRE 2006 - MODIFIABLES SANS PRÉAVIS

ARTICLE 1 - DEFINITIONS :

Mon Jardin Numérique, association loi 1901, 6 traverse des Hussards, 13005 Marseille est une structure de services à la personne qui propose aux particuliers uniquement des prestations d'assistance, de conseils, de formation, et de toutes autres prestations de services en relation avec les Nouvelles Technologies et l'Information et de la communication.

« **Client** » ou « vous » : le particulier bénéficiaire des prestations de Mon Jardin Numérique et celui qui paye les prestations.

« **Prestations** » : les services de cours à domicile assurés par Mon Jardin Numérique sur le lieu de résidence du Client.

« **Domicile** », le lieu de résidence principal ou secondaire d'un particulier.

ARTICLE 2 - OBJET :

Mon Jardin Numérique permet au client de bénéficier des prestations sur son lieu de résidence.

Mon Jardin Numérique intervient sur demande expresse du client (après réception du bon de commande dûment rempli); les parties ayant convenu au préalable de la réalisation des prestations, d'une date, d'un horaire et d'un lieu de rendez-vous.

Si vous ou la personne chargée de vous représenter n'êtes pas présent sur votre lieu de résidence à la date et l'heure convenues, Mon Jardin Numérique ne pourra assurer les prestations. Le cas échéant Mon Jardin Numérique sera dans l'obligation de vous facturer les frais de déplacement.

ARTICLE 3 - CONTENU DES PRESTATIONS :

Les prestations de Mon Jardin Numérique sont destinées à assister, conseiller, informer, former le client ou toutes autres personnes du même foyer. Les prestations sont réalisées sur le lieu de résidence du client.

Le client se doit d'être à jour des licences d'exploitation des logiciels installés sur ses différents équipements et doit être à même de fournir tous les documents des fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs nécessaires à la réalisation des prestations.

Limites des prestations :

Mon Jardin Numérique ne pourra assurer ses prestations, si l'environnement physique des équipements est non conforme aux prescriptions du constructeur et/ou distributeur et/ou fournisseur aux règles de sécurité ; si les équipements ont fait état d'une manipulation anormale (volontaire ou non) ayant modifié leurs environnements physiques ; en cas d'événement accidentel, de force majeure ou d'une cause exonératoire limitant partiellement ou totalement l'accès des équipements pour lesquels le Client a expressément demandé une prestation de Mon Jardin Numérique notamment que les équipements soient inaccessibles pour quelques raisons que ce soit, que les conditions d'alimentation électrique, téléphonique ou autres soient défectueuses ou qu'il soit impossible d'accéder au/dans le lieu de résidence du client.

Mon Jardin Numérique peut immédiatement cesser d'assurer ces prestations, si de l'avis raisonnable de l'intervenant, les conditions de travail au lieu de résidence du client risquent de mettre sa sécurité en danger ou s'il vous suspecte d'avoir modifié vos équipements sans l'avoir préalablement averti, ou si vous ne possédez pas l'ensemble des licences d'utilisation pour les équipements ou logiciels en votre possession. Le cas échéant, la prestation sera entièrement due.

Le client reste responsable des données présentes sur ses équipements. En conséquence, le client prendra toutes les précautions d'usage afin d'assurer les sauvegardes de ses données personnelles.

La responsabilité de Mon Jardin Numérique en cas de pertes totales ou partielles de données de quelles que sorte que ce soient ne peut être engagée.

ARTICLE 4 – PRESTATIONS EXCLUES :

Les activités suivantes ne font pas parties des prestations de Mon Jardin Numérique:

- Ventes, locations d'équipements
- Réparation d'équipements de quelque sorte que ce soit
- Remplacement de composants de quelque sorte que ce soit
- Modification de l'intégrité physique des équipements
- Câblage électrique ou téléphonique
- Travaux de construction

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS DE MON JARDIN NUMERIQUE:

Mon Jardin Numérique s'engage à fournir les moyens humains nécessaires à l'accomplissement des prestations définies à l'article 3 telles que mentionnées ci-dessus des présentes Conditions Générales.

Exonération de responsabilités :

Le client est informé que les prestations de Mon jardin Numérique, comme sa propre intervention entraîne une rupture de la garantie du constructeur et/ou du distributeur et/ou fournisseur auprès duquel le client a acquis ses équipements et à laquelle ne se substitue en aucun cas une garantie de Mon Jardin Numérique. De convention expresse entre les parties, Mon Jardin Numérique n'est soumis, au titre des présentes qu'à une obligation de moyens et en aucun cas à une obligation de résultats.

Étant donné que Mon Jardin Numérique intervient sur demande expresse du client, en aucun cas Mon Jardin Numérique ne peut être tenu responsable des dommages directs et/ou indirects, matériels ou immatériels.

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS DU CLIENT :

Le client s'engage à établir et entretenir un environnement physique des équipements conforme aux spécifications des fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs et aux normes de sécurité ; à respecter les procédures d'utilisation des équipements (logiciels, accessoires, périphériques,

consommables...) et en particulier à ne pas procéder à des modifications techniques.

Le client s'engage à tenir à disposition l'ensemble de la documentation technique remis par les fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs notamment les supports numériques d'installation (CD-ROM, Disquette, DVD Rom...), les numéros de licences, les codes d'identification des différents fournisseurs potentiels.

Le client est informé que l'ensemble des frais, quels qu'ils soient, afférents à l'exécution des prestations de Mon Jardin Numérique et notamment les frais d'électricité, de connexions à Internet ou d'usure des consommables informatiques engendrés par les manipulations effectuées par Mon Jardin Numérique sont et restent à sa charge. En aucun cas, le Client ne pourra en demander le remboursement total ou partiel sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 7 - TARIFS :

Les tarifs des prestations s'entendent en euros net.

Les tarifs sont communiqués au client lors de la signature du bon de commande et validé d'un commun accord entre le client et Mon Jardin Numérique.

Les tarifs communiqués au client sont ceux en vigueur à la date de la prise du rendez-vous. Toutes prestations donnent lieu à une facturation.

ARTICLE 8 - FISCALITE :

Mon Jardin Numérique est une association de services à la personne agréée par l'Etat, sous le n° 2006-1-13-012. Cet agrément permet au client ayant réglé une prestation de bénéficier de 50% de réduction d'impôt des sommes engagées dans la limite de 1000 euros par foyer. Sous réserve de modification de la législation en vigueur.

ARTICLE 9 - REGLEMENT DES PRESTATIONS :

Le taux horaire à payer est celui qui a été validé d'un commun accord entre le client et Mon Jardin Numérique et qui est mentionné sur le bon de commande.

Le règlement par le client est fait en globalité lors de l'envoi du bon de commande par l'un des moyens de paiement accepté par Mon Jardin Numérique :

- Chèque bancaire ou postal exclusivement à l'ordre de Mon Jardin Numérique
- Chèque Emploi Services Universel (CESU)

Concernant le règlement par Chèque Emploi Services Universel, aucun rendu de monnaie ne sera possible et ceux conformément à la législation en vigueur.

Le client pourra cependant régler une partie des sommes dues avec l'un de ces moyens de paiement et compléter avec un Chèque bancaire ou postal.

La facture sera envoyée au Client. Les tarifs des prestations sont modifiables sans préavis.

ARTICLE 9 - PENALITES :

En cas de retard de paiement, le client se verra appliquer une pénalité de retard d'un montant égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal, calculée sur le montant de la totalité des sommes dues, conformément aux dispositions de l'article L. 441-6 du code de commerce.

ARTICLE 10 - TERRITOIRES :

L'ensemble des articles et des prestations de Mon Jardin Numérique des présentes conditions générales sont applicables en France métropolitaine.

ARTICLE 11 - INFORMATIQUE ET LIBERTE :

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 et ses décrets d'application, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant, exerçable auprès de Mon Jardin Numérique – 6 traverse des Hussards – 13005 Marseille.

Le Client autorise Mon Jardin Numérique à utiliser ses coordonnées et notamment son adresse e-mail pour lui communiquer des offres commerciales et/ou communiquer à d'autres entreprises les données le concernant.

A défaut, le client notifiera Mon Jardin Numérique de son refus de voir ses données utilisées et/ou communiquées, par courrier recommandé avec accusé de réception précisant ses coordonnées (identité de la personne physique concernée, adresse, numéro de client).

Sauf indication contraire, il est entendu que Mon Jardin Numérique pourra faire état de la référence du client à titre de référence commerciale, étant entendu que celle-ci se limite à l'énumération du prénom du client et de la première lettre du nom du Client.

ARTICLE 12 - LOI APPLICABLE :

De convention expresse, le présent contrat sera gouverné par le Droit français. Ces termes et conditions ne doivent pas être interprétés comme limitant les droits statutaires du client et rien ne limite les droits statutaires du client en tant que consommateur.

ARTICLE 13 - TRIBUNAL COMPETENT :

En cas d'échec d'une procédure amiable, tout litige découlant des présentes conditions est de la compétence exclusive du tribunal de Commerce de Marseille.